

Le 28 juillet 2016

L'an deux mille seize, le 28 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 8 juillet 2016

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon	X	
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	X	
LANTUEJOL Jérôme		X
SANTUS Aurélie	X	
GEHIN Frédéric		X
MEYER Grégory	X	
DELBEGUE Hervé	X	
DEPLANQUE Karine		X

Pouvoirs :

Jérôme Lantuejol a donné son pouvoir à Yves Diaz .

Frédéric Géhin a donné un pouvoir à Grégory Meyer.

Karine Deplanque a donné un pouvoir à Hervé Delbègue.

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Yvon DEBIEZ .

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 juin 2016 :

Le Maire fait part de la remarque de Karine Deplanque qui souhaite que soit apportée la rectification suivante : elle a proposé l'acquisition de tablettes pour la gestion des flux de l'accueil de loisirs et non de « badges » comme indiqué.

Approbation du compte rendu : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- point sur l'étude de programmation urbaine,
- Point sur la maîtrise d'œuvre du projet accessibilité de la Mairie
- Affaires diverses.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation

DECISION N° 2016-9 : Avenant au Contrat d'assurance Dommages aux Biens ALLIANZ
Considérant l'acquisition de l'ancienne boulangerie place Jacques Falatieu,
DECIDE

Article 1er : DE SIGNER l'avenant n°4 au contrat d'assurance « Dommages aux biens »
souscrit auprès d'ALLIANZ suite l'acquisition du bâtiment cadastré section AE n° 173 sis
place Jacques Falatieu.

Le Maire propose aux conseillers une visite de l'ancienne boulangerie. La date du jeudi 25 août à 18h a été fixée.

Délibération n° 2016-6-1 : Fixation du tarif de droit de stationnement au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L151-33 du Code de l'urbanisme :

Vu le règlement du PLU et notamment l'article UB 12 relatif au stationnement,
Considérant qu'en cas d'impossibilité technique de réaliser sur le tènement le nombre de place de stationnement requis par les dispositions du Plan Local d'Urbanisme, la Commune peut consentir, par voie de concession, l'utilisation de places de stationnement au droit du bâtiment,

Le Maire propose que la concession soit consentie moyennant un prix de cent euros (100,00 €) nets annuels par emplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE à 100€ nets annuels la concession du droit de stationnement.

Délibération n° 2016-6-2 : Enseignement : convention avec la commune de Pont de Beauvoisin pour une scolarisation en CLIS,

Un élève domicilié à Corbelin a été accueilli en classe d'intégration scolaire (CLIS) de l'école élémentaire Lucien Morard à Pont de Beauvoisin pour l'année scolaire 2015-2016. Conformément au Code de l'Éducation, la circulaire ministérielle du 25 août 1989, la commune doit participer aux frais de fonctionnement de cette classe.

Il convient de passer une convention de participation financière aux charges scolaires avec la Commune de Pont de Beauvoisin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de la CLIS avec la Commune de Pont de Beauvoisin dont le montant est fixé à 369€.

- point sur l'étude de programmation urbaine :

Suite à la réunion de travail du 26 juillet :

Choix des orientations préférentielles pour le centre bourg

□ La création d'un pôle santé

Il s'agit d'un espace qui permette de rassembler les professionnels de la santé déjà présents sur la commune (avec une incertitude concernant le déplacement des kinés) et qui puisse en intégrer de nouveaux, de manière complémentaire. Cet espace pourrait également associer les services publics liés à la dépendance (ADMR, PIA, permanences CCAS), ainsi que des logements adaptés notamment.

Localisation envisageable : secteur du Chaudron ou secteur de l'église.

□ La valorisation d'un pôle commerces

Il s'agit de proposer un environnement plus favorable à l'implantation de nouveaux commerces que celui proposé actuellement : regroupement dans un même secteur et aménagement d'un espace public valorisant et qui permette notamment l'installation de terrasses pour de futurs cafés/restaurants.

Localisation envisageable : secteur de l'église ou autour de la mairie avec notamment l'aménagement de cellules complémentaires dans l'actuelle salle des fêtes.

Se pose la question de la pharmacie, qui pourrait être localisée dans le pôle commerces ou dans le pôle santé. Agissant comme une locomotive pour le commerce, sa position sera stratégique.

□ Une salle des fêtes et une maison des associations

L'extension de la maison Brosse pour l'aménagement d'une salle des fêtes de 150 places est privilégiée à la construction d'une nouvelle salle des fêtes en dehors du centre bourg.

L'aménagement d'un espace associatif à l'étage en complément doit être étudié. Toutefois la construction d'une maison des associations à l'ouest du Champ de Mars doit également être envisagée.

Localisation envisageable : salle des fêtes et vie associative regroupés dans la maison Brosse ou salle des fêtes (avec hébergement à l'étage) dans la maison Brosse et maison des associations à l'ouest du Champ de Mars.

□ La restructuration des espaces publics

Il s'agit de changer l'image de la traversée du village ; pour cela, le désaxement de la voie de circulation peut être envisagé. L'ouverture vers la médiathèque doit être favorisée ; pour cela, la déconstruction des anciennes halles, dans le cas du scénario 2, ou le déplacement du monument aux morts, dans le cas du scénario 3, peuvent être envisagés. L'espace public à constituer entre la mairie et la médiathèque (parvis et/ou grande place d'animation) est nécessaire mais doit garder une proportion mesurée, à l'échelle de Corbelin.

□ L'amélioration des déplacements

L'aménagement d'une liaison modes doux en rive sud de l'avenue de la Soie est nécessaire. Le changement de sens de circulation est intéressant mais doit être approfondi en vue d'intégrer la problématique des cars.

Calendrier

-Réunion de travail avec le groupe de pilotage (R6) *Jeudi 22 septembre 2016 – 9h30 à 12h30*

> Echanges / analyse comparative des deux scénarios

> Choix des orientations programmatiques sur la base desquelles sera mis au point le schéma de développement

-Réunion de présentation avec le groupe de pilotage (R7) *à programmer : mi octobre (S42 du 17 au 21 octobre?)*

- > Présentation du schéma de développement et de la stratégie détaillée sous forme d'un plan d'actions
- > Echanges / fiches projet à mettre au point
- > Préparation de la réunion publique
- Réunion publique** – présentation des orientations (C3) à programmer : début novembre (S44 au 31 octobre au 4 novembre ?)
- > Présentation du scénario programmatique retenu et du schéma de développement qui en découle
- > Débat
- Finalisation du dossier : novembre 2016

- Point sur la maîtrise d'œuvre du projet accessibilité de la Mairie

Sur les 3 candidats auditionnés :

Cabinet CALIN-DARABAN de Grenoble

Sylviane Pinhède de Pont de Beauvoisin

PS ARCHITECTES de Bourgoin-Jallieu,

C'est à PS Architectes qu'a été confiée la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes d'accessibilité et réorganisation du bâtiment Mairie/Salle des Fêtes, de ses abords et la requalification des espaces publics attenants, introduite par un diagnostic.

PS ARCHITECTES, sarl d'architecture, 32 avenue du Dauphiné 38 300 BOURGOIN-JALLIEU est mandataire du groupement d'entreprises conjoint composé de PS Architectes, PE2C, TECBAT, GENIE TECHS, ECHOLOGOS, ABEST Ingénierie.

Le coût de la tranche ferme qui correspondant au diagnostic s'élève au montant de 7530€ HT plus l'option de l'état des lieux pour un montant de 3800€ HT.

Il est prévu des tranches conditionnelles qui seront éventuellement affermées en cours d'exécution du marché.

Les tranches conditionnelles correspondent aux missions de maitrise d'œuvre (APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR) en fonction du montant de travaux HT :

Pour la mise aux normes d'accessibilité, la réorganisation du bâtiment Mairie/salle des fêtes et abords immédiats :

Jusqu'à 400000€ de travaux, le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 10.8% (43 200€ HT)

Jusqu'à 600000€ de travaux, le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 10.4% (62 400€ HT)

Jusqu'à 800000€ de travaux, le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 9.9% (79 200€ HT)

Pour l'aménagement des espaces publics :

Jusqu'à 400000€ de travaux, le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 6.25% (25 000€ HT)

Jusqu'à 500000€ de travaux, le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 6.20% (31 000€ HT)

Jusqu'à 800000€ de travaux, le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 6.17% (37 000€ HT)

La réunion de démarrage est fixée au jeudi 25 août 2016 de 9h30 à 12h30

- Affaires diverses

Elagage des haies :

L'opération pour les particuliers sera proposée comme l'année passée.

Pour les administrés qui ne veulent pas entretenir leur haie, le Maire engagera la procédure de d'exécution d'office à la charge du propriétaire.

François Manon demande à ce que la deuxième passe du fauchage se fasse rapidement avant que l'ambrosie ne germe. Il faudra le prévoir pour l'année prochaine car cette année, le deuxième passage est prévu pour le début de septembre.

Yves Diaz :

Course cycliste : bilan de la course.

Jusqu'à présent, la course cycliste avait lieu le dimanche de la vogue. Or, le nombre de coureurs baissait régulièrement d'année en année : cette date n'était plus adaptée au calendrier de la fédération de cyclisme.

C'est pourquoi la course a été avancée au 26 juin.

Du point de vu des coureurs, ce changement de date est une réussite avec 60 participants à la première course et plus de 30 lors de la deuxième.

Cependant, au niveau des spectateurs, seuls les proches des coureurs étaient présents, il n'y a que très peu de spectateurs le long du parcours.

Quant aux bénévoles nécessaires pour organiser cette animation (notamment les signaleurs) il a été difficile de les mobiliser : les associations corbelinoises ont été sollicitées : peu ont répondu présentes.

Face au coût que représente cette animation (subvention à hauteur de 1100€ pour l'Etoile Cycliste St Clairoise, plus les repas, les bouquets, le temps passé par le service technique (balayage des voies, pose de banderoles, de barrières ...), du peu d'intérêt des Corbelinois, Yves Diaz propose de ne plus organiser cet évènement.

Michel Lagache n'est pas d'accord : on ne peut pas supprimer toutes les manifestations au motif qu'il n'y a pas de spectateurs sinon, avec ce raisonnement, il faudrait supprimer les matchs de basket, de foot....Ce circuit est très intéressant sportivement : il faut maintenir la course !

Après échanges, le Maire met au vote le maintien ou non de cet évènement pour l'année prochaine

Pour le maintien de la course : M. Favel, G. Peven, C. Carrias, H. Delbègue, F. Guillermand K. Deplanque, M. Lagache.

Contre le maintien : Y. Diaz, J. Lantuejol, A. Devoisin et M.H. Lajon.

Les autres conseillers s'abstiennent et le Maire ne prend pas part au vote.

La course sera donc maintenue en 2017. Les conseillers qui ont voté pour le maintien feront partie de la commission « course cycliste » pour son organisation.

Fête du Village :

La première édition de la fête du village avait généré 138 repas en 2015.

Seulement 111 cette année, la fête a fini à minuit pour un coût de 3000€ !

De même que pour la course cycliste, Yves Diaz se demande s'il faut maintenir la fête du village ?

Pour le Maire, la fête du village est un moment important de la vie communale, il n'y pas lieu de rechercher la quantité mais la convivialité. Il s'avère que cette année, il y avait la concurrence de la coupe d'Europe de football et la météo maussade n'a pas incité les Corbelinois à sortir !

Béatrice Berger pense que la date n'est pas adéquate : il y avait les kermesses des écoles le même jour, un tournoi de boules, et que l'orchestre n'était pas bon cette année. Pour que cette fête « s'installe », il faut la fédérer autour d'un thème comme la fête nationale, le feu de la St Jean, la fête de la patronne du village

Hervé Delbègue, tout comme Grégory Meyer, estiment que ce type de rassemblement n'intéresse plus la population : les mentalités et les mœurs changent : quant un évènement intéresse, les gens se déplacent.

Idéalement, le Maire estime que ce serait au comité des fêtes d'organiser la fête du village.

Hervé Delbègue explique qu'il rencontre également des difficultés à mobiliser des bénévoles dans l'organisation des animations du comité des fêtes.

Le Maire propose de changer de date en veillant à ce qu'aucune autre manifestation n'ait lieu ce jour-là ; de demander la participation d'au moins un membre de chaque association ; de nommer un référent qui croit en cet évènement et de revoir la communication.

Le Maire soumet également au vote le maintien ou non de la fête du village pour 2017 :

Le vote fait état de 3 contre le maintien : M.H. LAJON, G. MEYER avec pouvoir de F. GEHIN.

François Manon :

SICTOM :

Le SICTOM engage une réflexion pour passer au tri incitatif : c'est-à-dire de faire payer les administrés en fonction des déchets produits. Avec ce système de paiement, la crainte est de voir augmenter les dépôts sauvages !

Frédéric Guillermand fait part du problème des conteneurs sur les Points d'Apport Volontaire qui sont souvent pleins, Marie-Hélène Lajon soulève le cas des déchets verts : quelles alternatives à la déchèterie : tout le monde n'est pas équipé de remorque pour véhiculer ses déchets verts !

Béatrice Berger :

Centre de loisirs Le Moulin :

L'activité du centre de loisirs cet été fonctionne bien, le 1^{er} camp itinérant a eu lieu la semaine dernière et s'est bien déroulé.

Organisation de la rentrée/ nouvelle tarification :

Les parents d'élèves recevront un courrier dans les prochains jours.

Journées du patrimoine :

Elles se dérouleront les 17/18 septembre avec expositions à la cure à côté de l'église et à la Magnanerie.

Des bénévoles sont souhaités pour assurer la surveillance des ateliers et du matériel. Un tableau avec des créneaux horaires à remplir est mis en circulation parmi les membres du conseil pour inscription.

Droit de réponse à un article de la lettre du Murier

Le Maire s'adresse aux élus de l'opposition sur l'article paru dans leur dernier numéro de la « lettre du Murier » sur les finances communales. Il leur demande expressément de faire attention à ce qu'ils écrivent.

En effet, les seuls chiffres présentés de manière « brute » font passer la municipalité pour dépensière, or ces montants sont à corriger et des explications peuvent être fournies pour chaque poste de dépenses (erreurs d'imputation comptable entre l'article électricité-énergie et celui du gaz : ainsi des factures de gaz ont été payées dans le compte « électricité-énergie ».

De même, des arriérés de facture d'eau de 2013 ont été réglés en 2015 sans compter un droit de branchement au réseau d'assainissement collectif de 4500€ qui « fausse » les montants.

Grégory Meyer déclare que s'il y a des erreurs, elles sont de « bonne foi » car ils se sont appuyés sur les chiffres qui ont été communiqués. Il est prêt à faire un rectificatif si besoin.

La séance est levée à 23h20

Il n'a pas été possible de fixer la date de la prochaine réunion du conseil compte tenu de l'actualité notamment au niveau de l'intercommunalité.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT
SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
DEPLANQUE Karine	

